



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

FOIRE AUX VINS 2025

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Avant le vendredi 7 novembre 2025 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou svalaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements : 04.94.19.59.55

1. OBJET

MANIFESTATION DE MISE EN VALEUR DES PRODUITS DU TERRITOIRE LOCAL DEDIEE AUX DOMAINES VITICOLES ORGANISEE PAR LE SERVICE ANIMATION LOCALE LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025

ISSAMBRES : SALLE ROBERT MANUEL, SISE LA PINEDE RD 559 83380 LES ISSAMBRES

Les organisateurs veilleront à ce que les activités ou productions suivantes figurent prioritairement au programme des festivités : vente de produits et dégustations liées aux vins et produits assimilés, ainsi que des stands dits de bouches (prioritairement de mets locaux et artisanaux) etc.

De plus, un stand de vente de denrées alimentaires sera installé à l'entrée de la salle Robert Manuel.

2. LOCALISATION



SALLE ROBERT MANUEL – LA PINÈDE – LES ISSAMBRES

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FOIRE AUX VINS 2025 : Dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes », la Commune organise une manifestation de mise en valeur des produits du territoire communal dédiée aux domaines viticoles par installation de stands le dimanche 23 novembre 2025 dans la salle Robert Manuel sise la Pinède, RD 559 83380 Les Issambres.

Les organisateurs veilleront à ce que les activités ou productions suivantes figurent prioritairement au programme des festivités : vente de produits et dégustations liées aux vins et produits assimilés, ainsi que des stands dits de bouches (prioritairement de mets locaux et artisanaux) etc.

Horaires : Installation des stands autorisée le Dimanche 23 novembre 2025 de 7 heures à 9 heures

Ouverture de la manifestation de 10 heures à 18 heures sous réserves du contexte sanitaire

Désinstallation des stands autorisée de 18 heures à 22 heures maximum

20 stands maximum dont les dossiers auront été validés par le service animation locale, gestionnaire de la manifestation, dans l'ordre de réception des manifestations d'intérêt (16 stands maximum dédiés aux domaines viticoles et 4 stands maximum dédiés aux mets assimilés) et un stand de denrées alimentaires à installer à l'entrée de la salle Robert Manuel.

Stands d'une longueur de 4 m et d'une profondeur de 3 m

Redevance d'occupation du domaine public :

*** 15 euros la journée**

4. PIÈCES A JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt et le bulletin de participation paraphés, datés et signés
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

5. CRITÈRE DE SELECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

*** Qualité des prestations proposées**

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le

Signature du demandeur